

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



MISSION IML UKRAINE

Katia DELECROIX
Directrice

Aude LAURENT
Directrice adjointe

Hélène LAVARELO
Cheffe de service

MISSION

Accueil de ménages déplacés d'Ukraine dans le cadre d'un dispositif d'intermédiation locative.

ACTIONS EFFECTUÉES

Hébergement en logements individuels.

Soutien et accompagnement social spécialisé au logement.

Accès aux droit et insertion sociale.

OBJECTIFS

- Organiser un accompagnement adapté en vue de préparer à la vie en autonomie sur le territoire français (connaissance du système français, de ses institutions et des différents droits ; apprentissage de la langue ; accès au logement autonome),
- Accompagner la scolarité et les relations parents / enfants,
- Accompagner les démarches d'accès à l'emploi,
- Accompagner dans les démarches actives d'insertion par le logement.

FINANCEMENT

ÉTAT - Hébergement, Parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables (BOP 177).

CAPACITÉ

10 logements en gestion IML à la fin de l'année 2025, sur trois territoires : Métropole du Grand Nancy, Val-de-Lorraine et Lunévillois.

ÉQUIPE

ETP

Travailleurs sociaux 0,5

Total.....0,5

PUBLIC

22 ménages accueillis sur l'année dont :

6 couples avec enfants et/ou parents

6 femmes isolées avec enfants et/ou parents

5 autres compositions familiales.

(Couple avec frère ou sœur de l'un des conjoints, grands-parents seuls avec un petit-enfant, par exemple)

3 mixtes cohabitation familiale/collocation

(Femme isolée avec un enfant et une amie, par exemple)

1 femme isolée sans enfants

1 homme isolé sans enfant

PERSONNES ACCOMPAGNÉES : 67

41 adultes..... soit 61 %

26 enfantssoit 39 %

FLUX

Nous comptons pas d'admissions - **16 sorties** (12 ménages + 4 personnes).

10 ménages présents au 31 décembre 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1 DESCRIPTION DU SERVICE	3
2.1 Composition du parc d'hébergement	3
2.2 Équipement des logements.....	3
2.3 L'accompagnement en IML	4
2.4 Public cible.....	4
2.5 Admission et durée de prise en charge	5
2.6 Partenariats	5
2 CARACTERISTIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS	7
3.1 Typologie des ménages	7
3.2 Situation d'habitat initial	8
3.3 Situation professionnelle.....	8
3.4 Apprentissage de la langue	9
3.5 Ressources des ménages.....	9
3 PERSPECTIVES ET CONCLUSION	9

INTRODUCTION

Le 24 février 2022, la Russie envahit l'Ukraine sur ordre de son président Vladimir POUTINE. En 2025, le conflit n'a pas cessé.

Cette invasion a pour conséquence le déplacement d'une partie de la population Ukrainienne. Début mars 2022, près de deux millions de personnes ont déjà quitté l'Ukraine et environs 6 500 personnes déplacées/réfugiées sont en France.

Ces personnes ukrainiennes ont alors été accueillies en urgence vers des centres d'hébergement dédiés et par la suite sur des dispositifs d'Intermédiation Locative (IML).

Concernant leur situation administrative, à leur arrivée, l'État Français décide de leur accorder une protection temporaire sous couvert d'un titre séjour, sur la base de l'activation de la directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 relative à la protection temporaire au profit des ressortissants ukrainiens (et ayant-droits), des réfugiés et apatrides ainsi que des ressortissants d'États tiers résidant en Ukraine et n'étant pas en capacité de regagner leur pays d'origine.

Pour se faire, toute personne arrivant sur le territoire doit se présenter à la préfecture pour obtenir ce titre (validité de 6 mois) et si besoin avoir une solution d'hébergement en lien avec le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

L'AARS s'est ainsi mobilisée en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation pour soutenir la régulation des places d'hébergement mises à disposition en ouvrant un accueil via des places en IML (38 logements à la création du service).

En 2025, le service a poursuivi l'accompagnement des familles prises en charges dans le cadre de l'IML depuis 2023.

Ce rapport présente le dispositif et l'accompagnement effectué au travers de données quantitatives et qualitatives.

1 DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 Composition du parc d'hébergement

Au 31 décembre 2025, le service compte 10 logements sur les 38 proposés à la création du service. Pour la quasi-totalité de ces logements, les baux ont été signés en 2022.

Localisation	Bailleur						Total général
	BATIGERE	MMH	OMH	OPHLB	VIVEST	3F	
Métropole	3	-	1	-	-	-	4
Lunévillois	-	-	-	3	-	-	3
Val de Lorraine	-	1	-	-	1	1	3
Total général	3	1	1	3	1	1	10

Les logements sont répartis sur 3 territoires et 6 bailleurs sont concernés. Les logements sont répartis de manière homogène entre la Métropole (40%), le Val de Lorraine (30%) et le Lunévillois (30%). Ainsi, près de la moitié des logements sont issus d'un conventionnement avec l'OPH et BATIGERE.

Il s'agit majoritairement de T3 et de T4, correspondant à la composition des ménages. En effet, les personnes accompagnées sont des familles avec ou sans enfants.

Ils sont parfois sous-occupés à la suite du départ d'une partie du ménage et de l'indisponibilité d'autres typologies plus petites sur le département. Cependant, si le projet est un glissement de bail, les bailleurs sont sollicités pour adapter le logement en fonction de la typologie des ménages.

En 2025, nous avons résilié 12 baux. L'objectif majeur pour ces personnes accompagnées est d'accéder à une autonomie au regard du logement en tenant compte de leurs ressources, capacité à occuper un logement et faire les démarches adéquates.

	Répartition des typologies de logement
T2	2
T3	4
T4	4
Total général	10

2.2 Équipement des logements

Les logements ont été meublés de façon standardisée en fonction du nombre de personnes présentes dans le logement avec du mobilier neuf, commandé par le service technique de l'association. Nous avons également dressé une liste d'équipement de base (« kit installation ») afin de garantir le minimum nécessaire et d'homogénéiser pour l'ensemble des ménages. Lors d'un glissement de bail, ces meubles sont proposés aux ménages contre un forfait monétaire, facilitant leur prise de marque en autonomie.

Le service technique de l'association est un partenaire privilégié pour l'aménagement et l'entretien des logements.

2.3 L'accompagnement en IML

Conformément au principe de l'IML, l'association loue auprès des bailleurs un logement, sous-loué ensuite à un ménage. Cette situation est encadrée par une convention de sous-location spécifique au contexte des publics déplacés d'Ukraine, proposée par la DDETS, depuis juillet 2022. Les ménages versent une participation financière aux frais de logement depuis le mois d'octobre 2022 à hauteur plafonnée (25% de leur ressources). La participation demandée tient compte aussi dans la totalité des cas de l'APL (Allocation Personnalisée au Logement) versée par la CAF, de salaires éventuels et autres ressources.

L'accompagnement social réalisé dans ce cadre est global. Il vise à donner aux familles les outils pour qu'elles puissent vivre en autonomie sur le territoire français.

L'objectif est d'accompagner dans le logement (installation), mais surtout vers l'extérieur (maîtrise de l'environnement et insertion) :

- ▶ Orientation vers des structures de FLE et associations pour apprentissage et maîtrise de la langue,
- ▶ Scolarisation des enfants,
- ▶ Accès aux droits : CAF, CPAM, OFII (dépôt de la demande d'asile),
- ▶ Accompagnement vers l'emploi : accompagnement à la rédaction d'un CV, à la recherche d'offres d'emploi, à la formation,
- ▶ Santé : accompagnement à la prise de RDV médicaux, mobilisation d'un traducteur en cas de problématiques spécifiques,
- ▶ Lien social : mise en contact entre elles des familles lorsqu'elles le souhaitent, lien avec les CCAS, organisation d'événements conviviaux avec des partenaires

L'équipe s'est réduite au fil des années, en lien avec le nombre de ménages accompagnés. En 2025 l'équipe est composée d'un travailleur social à mi-temps soutenu par une cheffe de service (en charge d'un autre service également), d'une assistance de gestion (suivi administratif) et de l'équipe de direction.

2.4 Public cible

Les personnes accompagnées sur le dispositif IML Ukraine sont les personnes déplacées d'Ukraine disposant d'une APS de 6 mois en cours de validité. Certaines ont déposé une demande d'asile auprès des services compétents et dans la majorité des cas, sont bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Les personnes ukrainiennes sont très réticentes à déposer une demande d'asile car leur projet de vie demeure de repartir en Ukraine à la fin du conflit, voire d'y faire des allers et retours au cours de leur prise en charge sur le dispositif. Dès l'obtention de la protection subsidiaire, les allers-retours ne sont plus possibles.

Ce projet de retour en Ukraine est inconsciemment un frein à l'insertion et une pleine autonomie.

2.5 Admission et durée de prise en charge

Les ménages sont orientés sur les différents logements directement par la DDETS, lors de leur passage à la préfecture. Cependant, il n'y a pas eu de nouvelle admission en 2025.

Aucune durée limite d'accompagnement n'est fixée. La finalité de ce dispositif est de travailler auprès des personnes accueillies une insertion accomplie et en autonomie, d'où un accompagnement global.

Ménages admis en 2025	-
Ménages sortis en 2025	12
Ménages accompagnés en 2025	22
Ménages présents au 31/12/2025	10

Il est à noter que des recompositions familiales ont eu lieu :

- 4 personnes ont quitté leur ménage

Nous comptabilisons donc un total de 16 départs (12 ménages + 4 personnes).

	Total
Accès en logement autonome (bailleur public)	10
Retour en Ukraine	3
Hébergement par un tiers (départ volontaire)	1
Réorientation	1
Départ dans une autre région	1
Total	16

Cette année, 63% des ménages ont pu accéder à un logement autonome issu du parc public, via le glissement de bail.

Le SIAO est un partenaire important. Il a pu opérer à la réorientation d'une femme et de ses enfants suite à la séparation avec son conjoint.

2.6 Partenariats

Le service travaille en lien étroit avec la DDETS et l'ensemble des institutions sociales.

Les communes, via la mairie et/ou leur CCAS, peuvent être des appuis importants sur différents volets : scolarisation, lien social, aide matérielle. Par exemple :

- **Mairie de Lunéville** : mise en relation avec le service scolarité pour la prise en charge des enfants (cantine, périscolaire, crèche, etc.).
- **Mairie de Baccarat** : inscription des familles à la distribution de colis alimentaires.
- **CCAS de Pont-à-Mousson** : présentation des aides disponibles sur la commune, liens cours de FLE.

- **CCAS de Blénod-Lès-Pont-À-Mousson** : colis alimentaires.
- **Services de soins (Centre Hospitalier Universitaire, Centre Hospitalier Spécialisé).**
- **MDPH** : des demandes ont été faites afin que les personnes concernées par une ou plusieurs formes d'invalidité soient reconnues et puissent prétendre à des aides.

Les MDS sont également des appuis logiques à l'accompagnement des familles. C'est le cas notamment de la MDS de Lunéville, via le suivi des nourrissons et enfants par la PMI, et les commissions d'attributions d'aides (alimentaires, vestimentaires, matériel de puériculture, etc.). À Pont-à-Mousson, la MDS est active dans le suivi professionnel des personnes inscrites en cours de FLE. Parfois lorsqu'un ménage a quitté le dispositif, les MDS peuvent assurer un relais, afin de sécuriser la suite dans cette nouvelle autonomie.

Dans cette commune, les personnes que nous accompagnons souhaitant apprendre le français sont orientées vers le dispositif CLEOL (évaluation et cours collectifs par niveau) porté par l'AARS. À Nancy, l'équipe oriente les personnes accompagnées vers les MJC pour suivre des cours de FLE.

Les associations caritatives (Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique) sont également des ressources pour la mission.

Des liens ont également été noués avec les Missions Locales de Lunéville, Baccarat et Frouard. Tout comme la Maison De l'Emploi (MDE) de Nancy a reçu des personnes pour aborder leur parcours professionnel et insertion.

Les liens avec France Travail ont permis, outre les entretiens d'accompagnement à la recherche d'emploi, l'inscription de volontaires à une formation de 6 mois, réservée aux personnes déplacées d'Ukraine, visant l'apprentissage de la langue et la recherche d'emploi (possibilité d'un financement de traduction de diplôme et d'un suivi personnalisé).

Le CMP de Lunéville a également été mobilisé pour le suivi de personnes accompagnées.

2 CARACTERISTIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS

3.1 Typologie des ménages

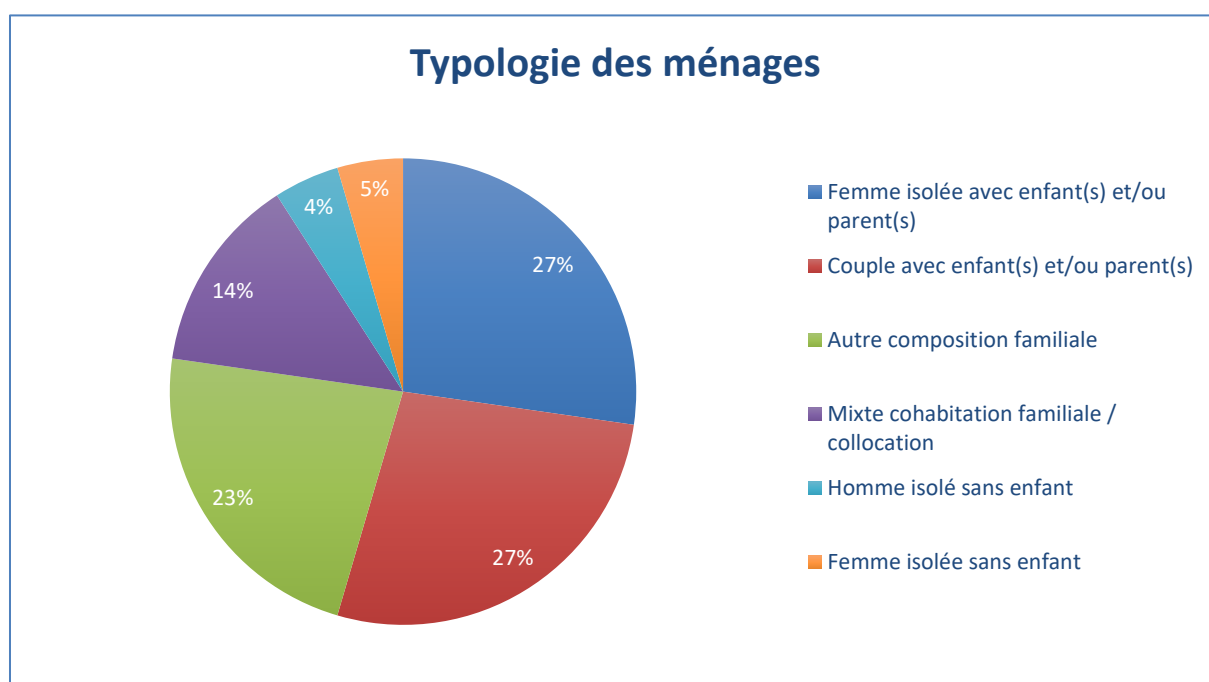
Typologie des ménages pris en charge	2025			
	Ménages	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Couples avec enfant(s) et/ou parent(s)	6	13	10	23
Femmes isolées avec enfant(s) et/ou parent(s)	6	11	8	19
Autres compositions familiales (fratries, grands-parents...)	5	9	5	14
Mixtes cohabitations familiales / collocations	3	6	3	9
Femmes isolées sans enfant(s)	1	1	-	1
Hommes isolés sans enfant(s)	1	1	-	1
Total ménages	22	41	26	67

Les familles accueillies relèvent de différentes typologies. Près d'un tiers sont des femmes isolées avec enfants et/ou au moins un parent (27%). Ceci s'explique par le fait que les hommes restent généralement au pays pour combattre le conflit.

Un autre tiers sont des couples avec enfants, dont une grande part d'entre eux avec au moins un parent (27%). Les ménages comptant trois générations sont donc très fréquents.

La partie autre composition familiale concerne des fratries avec ou sans enfants.

La part restante relève de compositions familiales atypiques ou bien de personnes isolées.



3.2 Situation d'habitat initial

La majorité des familles accueillies se trouvaient initialement sur un site d'hébergement collectif dédié aux personnes déplacées d'Ukraine.

Les autres étaient soit en famille d'accueil (fortement développé au début du conflit), en hébergement proposé par certaines municipalités (logements mis à disposition), par un réseau de connaissances, ou encore en IML avec un autre opérateur.

Il n'y a pas eu d'admissions en 2025, en corrélation avec le nombre d'arrivées en baisse sur le territoire français.

	Situation d'habitat initiale	
Site collectif d'urgence dédié aux Ukrainiens	13	59,09 %
Famille d'accueil	6	27,27 %
Accueil direct par la ville / CCAS	1	4,54 %
Réseau privé	1	4,54 %
IML	1	4,54 %
Total général	22	100,00%

3.3 Situation professionnelle

	Total
Salarié(e)	13
Sans activité	6
Recherche emploi	2
Retraite	1
Total	22

59% des ménages ont été salariés en 2025, le plus souvent avec des contrats précaires type CDDI. Une grande partie reste sans activité professionnelle (36%).

La barrière de la langue reste le frein principal à l'emploi pérenne ou non. Les personnes âgées de plus de 55 ans restent aussi éloignés de l'emploi. Nous constatons également que certaines personnes titulaires de diplômes post bac en Ukraine acceptent difficilement des emplois moins diplômants et rémunérés que leur niveau.

Aussi, pour deux ménages accompagnés, un des membres du couple est aidant auprès de la mère et sœur et ne peuvent donc occuper un emploi.

3.4 Apprentissage de la langue

En 2025, aucune personne n'était inscrite à des cours de FLE. Les personnes utilisent parfois des outils sur le WEB en autonomie pour apprendre la langue française. Les enfants scolarisés apprennent aussi le français par ce biais.

L'association Lumières d'Ukraine a proposé des cours les samedis matin pour certaines personnes accompagnées.

3.5 Ressources des ménages

La majorité des familles bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), versée directement à l'opérateur dans le cadre de la mobilisation du parc locatif avec les bailleurs.

Les ménages avec enfants bénéficient des prestations familiales dispensées par la CAF.

Les familles qui travaillent perçoivent un salaire et celles qui ne travaillent pas perçoivent l'Allocation pour Demandeurs d'Asile majorée.

D'autres ressources sont également versées au titre de la reconnaissance de handicap.

3 PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Accompagnement vers le logement autonome : une priorité de l'accompagnement

Selon les dispositions aux niveaux national et local, et l'évolution de la situation en Ukraine, l'objectif reste d'accompagner les familles vers une autonomie complète en disposant de ressources suffisantes vers le logement autonome.

En 2025 nous avons poursuivi le travail de mobilisation des personnes à l'apprentissage de la langue et à la recherche d'emploi.

Du point de vue de l'État et de la mission, l'objectif est désormais de veiller à la sortie des ménages vers le droit commun, considérant que ces dispositifs dédiés doivent diminuer le nombre d'accompagnements.

Il s'est tenu deux Comités de Pilotage (COPIL) en 2025, animés par le secrétaire général à la préfecture de Nancy. Les opérateurs de l'hébergement d'Urgence et de l'IML, les partenaires, les associations, un représentant du SIAO et de la DEETS participent à ces temps de réunions. Ces rencontres ont permis de connaître les chiffres, les mesures étatiques en cours, mais aussi de pouvoir évoquer les accompagnements proposés.

Le nombre de sorties des ménages en 2025 a été satisfaisant au regard des situations individuelles (plus de la moitié des effectifs).

Il nous apparaît important de préciser que l'inscription dans la durée de ce conflit a fortement perturbé les ménages accueillis, qui espéraient pour la plupart un retour dans leur pays. La notion de projet de vie à moyen ou long terme est alors difficilement envisageable et la mobilisation altérée.

L'année 2026 tendra à favoriser l'autonomie pour les 10 ménages accompagnés. L'objectif est que chaque ménage puisse se projeter sur le territoire via un réel renforcement vers l'insertion socio-professionnelle en s'appuyant sur le partenariat existant.

